

La Rentrée scolaire

En octobre 2011, l'**UNSA** avait posé la question ci-dessous,
Nous l'avons renouvelé en juillet 2012 sinon ce serais tombé dans les oubliettes comme trop de revendication DP malheureusement.

Divers: (Question DP d'octobre 2011)

Pourquoi ne peut-on plus prétendre à l'heure attribué au salarié lors de la rentrée scolaire.
Depuis quand n'existe elle plus ?

Réponses de la Direction en octobre 2011 :

Il n'y a jamais eu d'heure d'attribuée au salarié lors de la rentrées des classes. Seule une mesure dérogatoire permettait au salarié de s'absenter à cette occasion en utilisant le congé pour enfant malade. Cette disposition n'existe plus et aujourd'hui c'est chaque établissement qui définit les mesures en place. Pour la rentrée 2011, nous avons communiqué tardivement. Pour 2012, nous anticiperons ces informations.

Question DP de juillet 2012

Nous vous demandons de respecter ce que vous avez écrit ci-dessus.

Réponses de la Direction en juillet 2012 :

Une information sera communiquée auprès des responsables hiérarchiques à la reprise d'activité du site. Il y aurait des laisser passer non payés. **(Cette décision est en attente de confirmation)**

SAUF QUE :

La rentrée scolaire est le 4 septembre, et la Direction n'a toujours pas communiquée.

**D'après les dernières informations, la Direction doit publier une note ce jour
(À voir)**

SI VOUS RENCONTRER DES SOUCIS POUR UN LAISSER PASSER

(Payé ou pas !!! nous faisons confiance à la hiérarchie)

N'HESITER PAS A CONTACTER UN DELEGUE UNSA.

Blog : www.unsa-charleville.com

L'équipe UNSA